

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Agir à l'international****E200**

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L.1511-1 et suivants, L.4211-1, L.4221-1, L.4251-12 et suivants,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 20 000 € pour la mise en œuvre de l'action « L'export commence chez vous »,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 20 000 € pour la mise en œuvre de l'outil "Assistant Export Intelligent »,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 80 000 € pour la poursuite du déploiement de la Task Force Internationale Économie Bleue et la mise en œuvre de nouvelles Task Forces dédiées aux filières prioritaires régionales,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 100 000 € pour la mise en œuvre d'un programme d'immersion à l'international dédié au développement de projets d'Intelligence Artificielle.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Raymond de MALHERBE

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Philippe HENRY.